

EXTRAIT DU REGISTRE

DES ARRETES DU MAIRE

CIRC 2025-61 - Fermeture du stade de foot stabilisé rue St Michel

Le Maire de MAÎCHE,

VU les articles L.2212-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le souhait de mettre en herbe le terrain stabilisé,

CONSIDERANT la nécessité de réaliser des travaux et de semer de l'herbe rendant ce terrain inutilisable,

ARRETE

Article 1 : Le stade de foot stabilisé du stade du Jay, rue St Michel, sera fermé à compter du 1^{er} septembre 2025 au 31 mars 2026.

Il sera interdit de pénétrer dessus durant cette période.

Article 2 : Cette interdiction sera matérialisée par la pose de barrière autour du stade et par l'affichage du présent arrêté.

Article 3 : Toutes infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées par procès-verbal et poursuivies conformément aux lois en vigueur.

Article 4 : Le présent arrêté sera affiché sur le site internet de la ville et transmis à :

- Monsieur le commandant de la brigade de gendarmerie de Maîche,
- Monsieur le sous-préfet de Montbéliard,
- Monsieur le président de l'entente sportive du pays Maîchois,
- Monsieur le responsable des services techniques de Maîche,
- Monsieur le responsable du service de police municipale.

Maîche, le 25 juin 2025,
Le Maire,
Régis LIGIER



Publié sur le site internet le 26 juin 2025

ARTICLE 2 :

A l'issue de la visite, tous les accès seront de nouveau condamnés par les services techniques de la ville pour interdire toute intrusion.

ARTICLE 3 :

Le présent arrêté sera notifié aux agents immobiliers en charge de la visite avant leur entrée dans les lieux.

ARTICLE 4 :

Le présent arrêté sera affiché sur le site internet de la ville et transmis à :

- Monsieur le commandant de la brigade de gendarmerie de Maîche,
- Monsieur le responsable des services techniques de la ville,
- Monsieur le responsable de l'agence SWISS IMMO,
- Monsieur le responsable de l'agence L'IMMO DU VAL,
- Monsieur le responsable de la police municipale de la ville.

Fait à Maîche le 25 juin 2025

Le Maire

Régis LIGIER

